

Décision

Générale

colonial

Décision n° 522 du 8 mai 1961 :

n° 522

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date de publication
8 mai 1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination du Karikai (Inde), est accordé à Mme Zeinou, épouse d'un instituteur contractuel au Service de l'Enseignement (groupe III). Mme Zeinou voyagera accompagnée de ses trois enfants âgés respectivement de 4 ans, 2 ans et 18 mois, et quittera Djibouti par voie aérienne à partir du 1er juin 1961, La dépense est imputable sur le Budget Local: